

Délégation départementale de la Corrèze

Tulle, le 06 mars 2024

Département santé environnement

La directrice départementale

Affaire suivie par : Christine POINT

Tél. : 05 55 20 42 22

Mél. : ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr

à

Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale

Objet : Surveillance et lutte contre le moustique vecteur de maladies humaines, bilan de l'année 2023

L'objectif de ce courrier est de dresser un bilan synthétique de la surveillance entomologique dite « active » (analyse du nombre d'œufs de moustique tigre dans le réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (retour des signalements citoyens), ainsi que celui des opérations de lutte anti-vectorielle (LAV) mises en œuvre sur le département de la Corrèze contre les moustiques vecteurs de maladies humaines en 2023.

Surveillance active du moustique tigre (ou <i>Aedes albopictus</i>)	
40 pièges dans 12 communes 189 relevés	50% des relevés positifs en <i>Aedes albopictus</i> 45% négatifs et 5% de données inexploitable
Surveillance passive du moustique tigre par signalement	
27 signalements citoyens traités (+ 24 signalements sur un territoire déjà colonisé)	22 signalements positifs en <i>Aedes albopictus</i> 0 négatif et 5 signalements classés sans suite
Opérations de lutte anti-vectorielle autour des cas humains	
7 cas importés* d'arboviroses ** 6 enquêtes environnementales 4 enquêtes entomologiques	0 enquêtes positives en <i>Aedes albopictus</i> (4 négatives) 0 traitements de LAV avec 0 évaluations de l'efficacité du traitement
Connaissances sur la colonisation du département	
9 nouvelles communes colonisées (+ 50%) 15 communes avec détection	26 communes colonisées par <i>Aedes albopictus</i> sur 279 47% de la population concernée (contre 40% au bilan 2022)

A noter :

* Un cas importé d'arbovirose correspond au cas d'une personne malade (dengue, chikungunya ou zika) ayant déclaré des symptômes suite à son passage dans un territoire de la zone tropicale.

** Dans le cas présent, les arboviroses regroupent les maladies virales (dengue, zika ou chikungunya) dues à un virus transmis par les piqûres de moustiques tigres infectés.

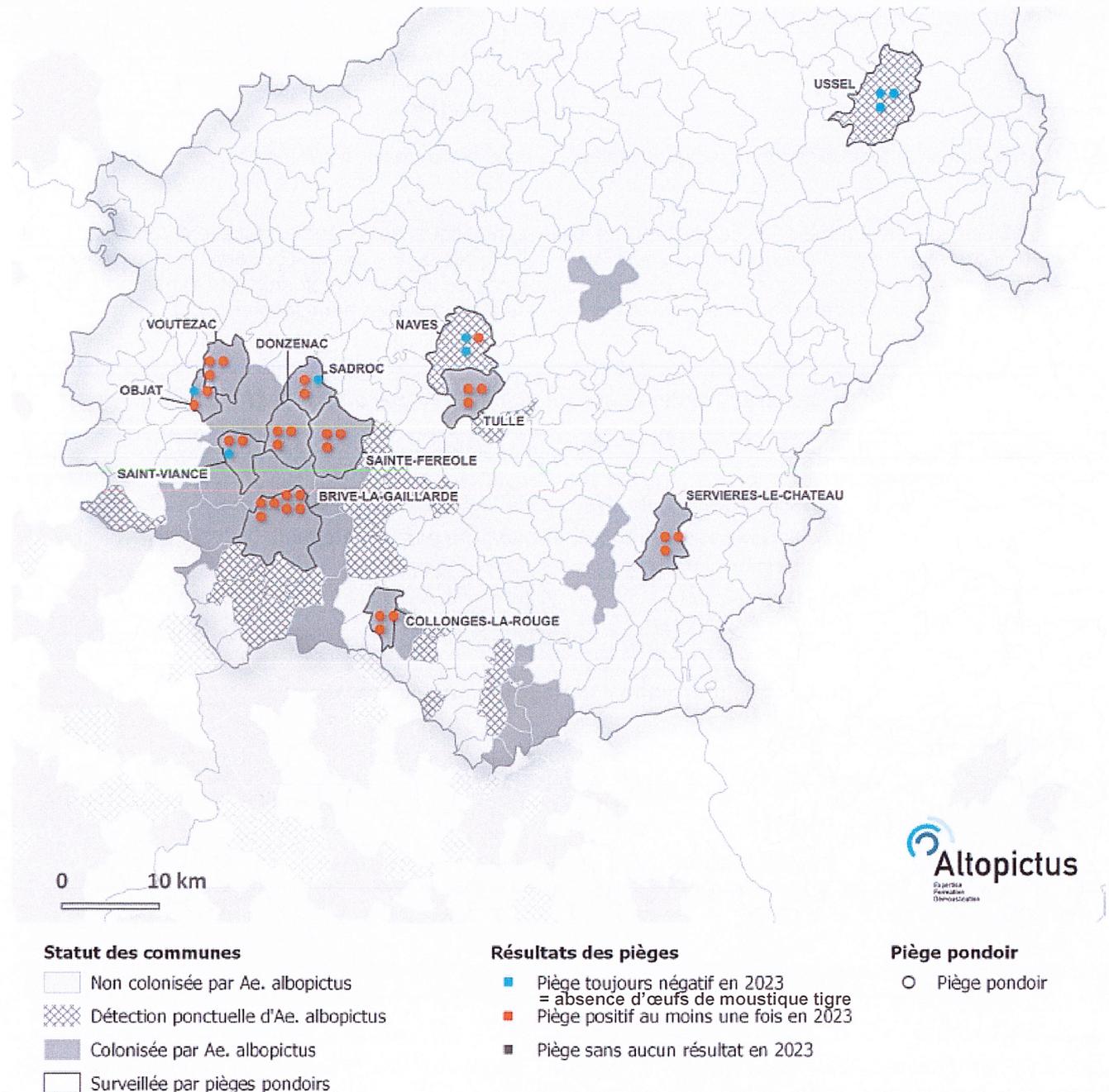
① Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs en Corrèze, comme dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2023 sur le moustique tigre qui est présent dans le département depuis 2017.

L'espèce étant fortement implantée dans le département, les enjeux pour l'ARS sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition du moustique tigre ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux établissements de santé et les principaux sites touristiques.

La carte ci-dessous présente la localisation des pièges pondoirs en Corrèze, pour l'année 2023, ainsi que leurs résultats.



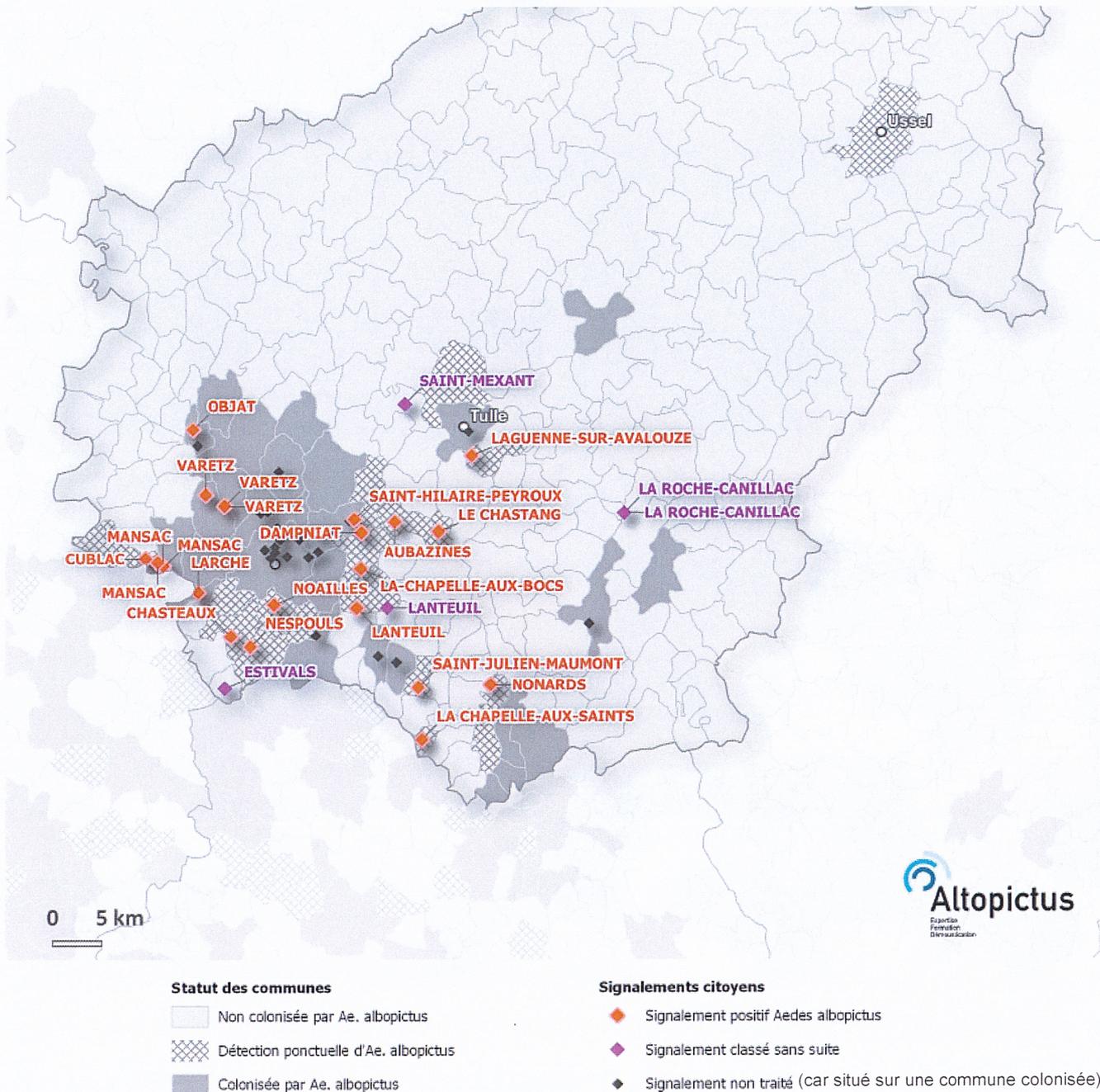
La carte suivante montre quant-à elle la répartition des signalements citoyens reçus en 2023 à l'échelle du département.

Pour rappel, chaque citoyen est invité à signaler le moustique tigre sur le site internet suivant :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Suite à la réception du signalement, ce dernier est analysé pour valider (ou non) que l'insecte en question est bien le moustique tigre.

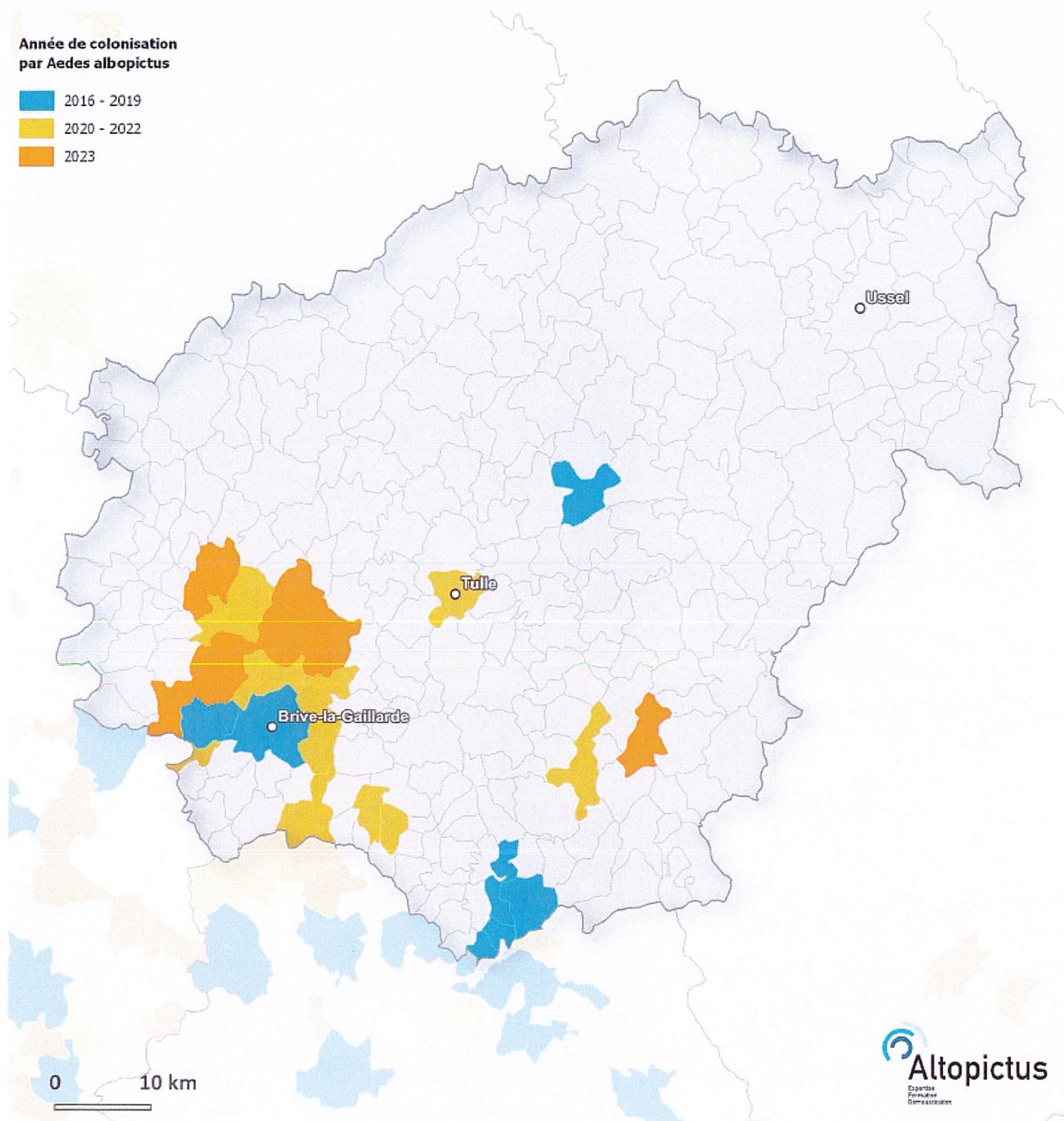
L'objectif est d'améliorer la connaissance de l'aire de répartition de ce moustique. Seuls les signalements en dehors des communes colonisées sont donc traités.



Le nombre de signalements réalisé a diminué cette année en Corrèze (51 signalements reçus en 2023 contre 67 en 2022), mais le nombre de signalements émanant de communes non colonisées a augmenté (27 signalements en 2023 contre 18 en 2022). Cette augmentation peut traduire une hausse de la présence et de la nuisance de ce moustique, en particulier dans les communes limitrophes des communes colonisées.

Aujourd'hui, **26 communes de Corrèze sont connues comme étant colonisées** par le moustique tigre (versus 17 communes fin 2022), soit 9% des 279 communes en Corrèze (6% fin 2022).

47% de la population corrézienne est confrontée à la présence de ce moustique (40% fin 2022).



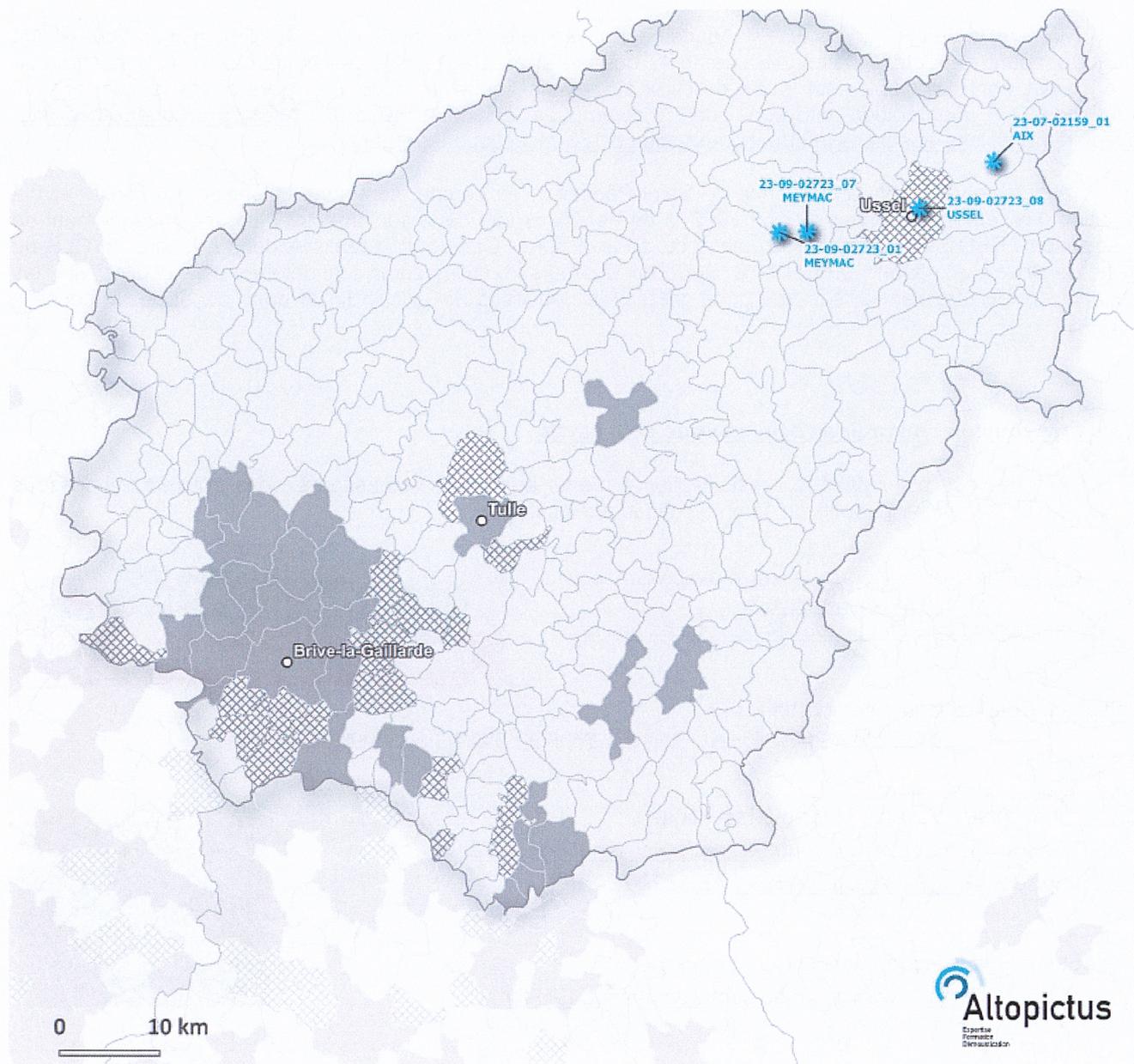
② Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle autour des cas humains

En 2023, 7 personnes ayant contracté une arbovirose (dengue, chikungunya ou zika) ont transité par notre département pendant leur période de virémie (c'est-à-dire pendant la période où un moustique tigre « sain » peut venir piquer la personne et ainsi faire circuler le virus localement).

Cela a donné lieu à la réalisation de 6 enquêtes environnementales et 4 enquêtes entomologiques (lieux fréquentés par la personne malade où le moustique tigre aurait pu être présent).

Ces enquêtes n'ont pas entraîné, cette année, la réalisation de traitements de lutte anti-vectorielle (versus 2 traitements fin aout 2022 sur les communes de Brive-la-Gaillarde et de Malemort).

La carte ci-dessous présente la localisation des enquêtes entomologiques :



③ Bilan des formations et perspectives

En 2023, l'ARS a continué d'accompagner les collectivités territoriales en finançant, notamment, deux formations à destination des référents communaux, la première à Tulle le 20 juin 2023 et la deuxième à Allasac le 21 juin 2023. Les communes de Tulle, Vitrac-sur-Montane, Argentat-sur-Dordogne, Allasac et Brive ont ainsi été sensibilisées.

Une nouvelle formation dédiée aux référents communaux est organisée le 30 avril 2024 (lieu à déterminer). Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter mes services (coordonnées en fin de document).

En 2023, le Centre Hospitalier de Brive et la clinique des Cèdres, identifiés comme site sensible, ont également pu bénéficier d'une formation « prévention des arboviroses ». Cette même formation est organisée pour le centre hospitalier de Tulle le 12 mars 2024.

A l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, un webinaire d'une journée intitulé "Urbanisme et moustique tigre : Comment s'adapter ?", s'est déroulé, le 17 octobre 2023. L'ensemble des présentations et synthèses de cette journée sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine. Vous y retrouverez les témoignages et expériences de mobilisation citoyenne de 7 communes de notre région : <https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/missions-et-actions/information-ressource/173-moustique-tigre.html>

A noter également, la commune de Saint-Pantaléon de Larche, commune colonisée, qui avait suivi la formation des référents communaux en 2022, a pu bénéficier lors de la saison 2023 d'un accompagnement de l'association FREDON pour mettre en place du porte à porte. Cette action réalisée dans le cadre du CLS du bassin de Brive a été financée par l'ARS. Sur deux quartiers identifiés comme prioritaires par la collectivité, les habitants ont pu être sensibilisés aux bons gestes via une visite de leur jardin et donc bénéficié de conseils concrets.

④ Des ressources pour agir au sein de votre collectivité

Afin de vous aider dans la sensibilisation à mener auprès de vos usagers, vous trouverez ci-dessous des liens avec les différents outils de communication à télécharger :

- la liste des bons gestes (personnalisable avec votre logo) :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/media/61446/download?inline>



- l'affiche « Coupez l'eau aux moustiques ! » :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/media/13250/download?inline>

- deux courtes vidéos avec « Monsieur Moustique » :

Episode 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=J56gTLMT9qw>

Episode 2 : <https://youtu.be/6EwCAElzZ9s>

- une autre courte vidéo orientée sur la « check List » :

<https://www.youtube.com/watch?v=agtERFfhrJw>



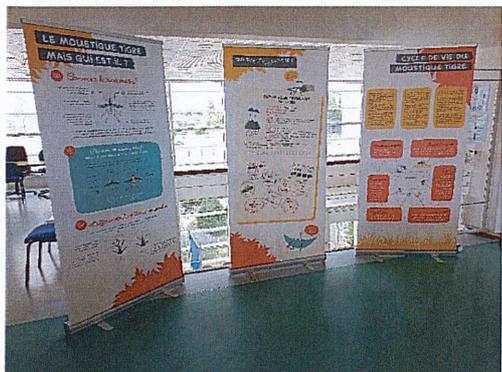
Le lien ci-dessous concerne l'espace dédié aux collectivités territoriales sur le site de l'ARS-NA :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-espace-collectivites>

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional de 2023 y sont également disponibles, ainsi que le kit de communication pour les collectivités (article clé en main...) et bien d'autres informations encore !

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, je mets à votre disposition, via le lien ci-dessous, un guide édité par l'E.I.Démoustication Rhône-Alpes et l'association FREDON Auvergne-Rhône-Alpes à destination des collectivités territoriales dans l'objectif de mettre en place un plan de lutte adapté à sa commune :

<https://fr.calameo.com/read/0067909900b2859616102>



Destinée au grand public, l'exposition « Sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition » est mise à disposition des collectivités gratuitement par prêt. Elle se compose de 9 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). Vous pouvez contacter dès à présent mes services pour effectuer une réservation.

Pour que mes services puissent vous accompagner au mieux en tant qu'acteur de la lutte contre le moustique tigre, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de votre interlocutrice à l'ARS :

Christine POINT, Ingénieur d'études sanitaires
Service Santé-Environnement
Délégation départementale de la Corrèze
05 55 20 42 22 / 05 55 20 42 50

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

La Directrice de la Délégation
départementale de la Corrèze,

Réf. : Bilan annuel 2023 élaboré par Altopictus, Qualyse et le laboratoire terana